



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 OCTOBRE 2023 À 19H00**

Date de la convocation : **19 Octobre 2023**

Membres Présents : 09

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
Mme Véronique MITRASOUF, *adjointe au maire*,
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,
M. Ludovic CARTEAU, *conseiller municipal*,

Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,

Membres Excusés : 05

Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,
M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,

M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*

Pouvoir Donné : 01

Mme Katia TAUZIÈDE a donné pouvoir à Mme Sylvie HOFMAN

Mme Patricia FONTANEAU est nommée secrétaire de séance

L'an deux mil vingt trois, le vingt cinq octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 12 Septembre 2023 ainsi que celui du 19 Octobre 2023.

Ceux-ci sont approuvés à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 : ADRESSAGE DE LA POSTE

Rapporteurs: Monsieur Pascal RIVEAU, maire / Madame Patricia FONTANEAU, 1ère adjointe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale étend l'obligation de nommer et numéroter les voies aux communes de moins de 2 000 habitants qui en étaient, jusque-là, exemptées.

Madame Fontaneau présente le devis proposé par le service courrier de la Poste.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition et charge monsieur le Maire de valider le devis de 4.059,53€ HT

AFFAIRE N° 2 : PROPOSITION D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Un rendez-vous avec mr Feytit, maître d'œuvre, est fixé prochainement, afin de lancer les projets de réhabilitation de la maison Dartier.

Ce point sera présenté lors de la prochaine réunion de conseil.

AFFAIRE N° 3 : DROIT DE PASSAGE ACCORDÉ À MONSIEUR CHAMINADE

Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de monsieur Chaminade qui souhaite acquérir un droit de passage emphytéotique derrière le cimetière communal. Le projet proposé est présenté à l'ensemble des élus. Après discussion, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette demande.

AFFAIRE N° 4 : DEVIS SPIE : POSE D'UN PROJECTEUR AU PORT DE LA BELLE ÉTOILE

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente la proposition financière de la société SPIE relative à la création d'un point lumineux au Port de la Belle Étoile.

Le devis s'élève à 2.230,76€ TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité le principe et charge monsieur le Maire de valider cette proposition qui sera prévue sur le budget communal 2024.

VOTE : 11 POUR - 00 CONTRE - 00 ABSTENTION

PROCÉDURE ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 5 : SUBVENTION FEMREB : POSE D'UN PROJECTEUR AU PORT DE LA BELLE ÉTOILE

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau donne des informations à l'assemblée sur la subvention du Fond Extension et de Modernisation des Réseaux Electriques du Blayais (FEMREB) qui représente 35% des dépenses TTC engagées. Cette subvention est plafonnée à une hauteur maximale de 8.500,00€.

VOTE : 10 POUR - 00 CONTRE - 00 ABSTENTION

PROCÉDURE ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 6 : CONVENTION D'ADHÉSION À L'OFFRE DE SERVICE DE PRÉVENTION ET DE SANTÉ AU TRAVAIL DU CDGFPT DE LA GIRONDE

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente la convention proposée par le Centre de Gestion de la FPT qui retrace les différentes modalités et le tarif spécifique pour les visites d'information et de prévention des agents, un forfait annuel de 65€ par agent sera tarifé.

VOTE : 10 POUR - 00 CONTRE - 00 ABSTENTION

CONVENTION ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 7 : DÉCISION MODIFICATIVE - OUVERTURE DE CRÉDIT ACHAT MOBILIER AIRE DE JEUX

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire présente l'élément commandé. Il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à savoir prendre la somme de 8.000,00€ sur le compte 615228, et la somme de 8.400,00€ du compte 615232 et de basculer cette somme sur le compte 2188 opé. 157

La commune peut prétendre à une aide à l'équipement versé par le département à hauteur de 10.911,20€

VOTE : 10 POUR - 00 CONTRE - 00 ABSTENTION

PRINCIPE ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N° 8 : VOTE D'UN MANIFESTE POUR L'IMPLANTATION D'UN EPR2

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur Riveau prend la parole et fait lecture du manifeste. Après discussion, il propose à l'assemblée de prendre position sur le sujet.

VOTE : 08 POUR - 00 CONTRE - 02 ABSTENTION

PRINCIPE ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

AFFAIRE N° 9 : DEVIS ALARME ATELIER

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire, informe les élus que l'alarme de l'atelier ne fonctionne plus. La société SIETEL propose un devis d'un montant de 1.662,26€ HT.

Le conseil accepte le principe et autorise monsieur le maire à valider le devis. Ces travaux seront inscrits au budget communal 2024.

AFFAIRE N° 10 : RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE VOIRIE DU TERRITOIRE DE LA CCE

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Les modifications présentées sur le règlement de voirie du territoire de la CCE a été étudié par l'ensemble des élus. Aucune remarque n'est apportée.

VOTE : 10 POUR - 00 CONTRE - 00 ABSTENTION

RÈGLEMENT ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur Carteau informe les élus qu'il a reçu une demande de limiteur de son pour les soirées qu'il organise avec son association dans la Salle des Fêtes.

* Monsieur Navarro demande si la commune a reçu des informations sur l'avancée du projet des points collectifs de collecte du SMICVAL. Monsieur le Maire n'a pas encore eu de retour sur le projet sur le territoire communal. Les études se poursuivent, des communes avoisinantes ont déjà leurs installations et l'utilisation des points collectifs commencent à être ancrée dans les habitudes des administrés.

* Monsieur Riveau informe les élus qu'il a fait une demande de devis afin d'installer un compteur électrique au port de la Belle Étoile afin de mettre à disposition lors des différentes manifestations.

Séance est levée à 20h57.

***La Secrétaire de séance
Mme Patricia FONTANEAU***

***Le Maire
Mr Pascal RIVEAU***